

« La Santé dans votre entreprise,
c'est notre travail ! »

Service Interprofessionnel
de Santé au Travail du Val d'Oise
et des Rives de Seine
www.sante-au-travail.fr

Argenteuil le 9 novembre 2021

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Madame, Monsieur,

Sur invitation du Conseil d'Administration, l'Assemblée **Générale Extraordinaire** du SIST VO se déroulera, **sur première convocation,**

le lundi 13 décembre 2021 à 10h00

au SIST VO, 84 Bd Héloïse - 95 100 Argenteuil

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit réunir au moins un quart du nombre total des voix. Si le quorum n'est pas atteint, une 2ème réunion sera organisée, avec le même Ordre du Jour sur deuxième convocation,

le mardi 28 décembre 2021 à 10h00

au SIST VO, 84 Bd Héloïse - 95 100 Argenteuil

L'Ordre du jour sera le suivant :

- Lecture du rapport du Président sur l'opération de fusion absorption de l'association « SERVICE INTERPROFESSIONNEL DE SANTE AU TRAVAIL DU VAL D'OISE ET DES RIVES DE SEINE – SIST VO »
- Lecture du rapport du Commissaire à la fusion sur la valeur des apports de l'association SIST VO à l'association Efficience Santé au Travail
- Approbation définitive du Traité de fusion prévoyant la transmission du patrimoine de l'Association
- SIST VO à l'association Efficience Santé au Travail ; approbation des apports et de leur évaluation
- Décision de dissolution de l'association « SERVICE INTERPROFESSIONNEL DE SANTE AU TRAVAIL DU VAL D'OISE ET DES RIVES DE SEINE – SIST VO » après réalisation de l'opération de fusion
- Pouvoir à conférer au Président pour régulariser les actes de dévolution des biens immobiliers de l'association SIST VO au profit de l'association Efficience Santé au Travail
- Questions diverses.

Vous pouvez consulter les documents indiqués ci-dessus sur le portail adhérents avec votre code d'accès habituels. Le traité de fusion et ses annexes sont à disposition au siège social de l'association.

Vous trouverez ci-joint une formule de pouvoir vous permettant, conformément à l'article 11 des Statuts, d'assurer votre représentation, dans le cas où vous ne pourriez assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire ; celui-ci doit nous parvenir avant le 11 décembre 2021 et le 23 décembre 2021 pour la deuxième convocation. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués et dévoués.

Jackie DEPIERRE
Président du Conseil d'Administration

